

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres
en exercice :
15

Membres présents :
10

Membres excusés
avec procuration
3

Membres excusés
2

Membre absent
0

Séance du jeudi 27 février 2025
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-sept février de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Présidente

Présents : 10

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET,
Mme Josiane FORÊT, Mme Danielle GRUMET, Mme Sylvie KUENEMANN,
Mme Maryse LOUIS, M. Raphaël SPADARO, M. Eddie WAESELYNCK

Excusés avec procuration : 3

M. Mathieu GARÉ, procuration à Mme Danielle GRUMET
Mme Dominique SCHNEIDER, procuration à Mme Josiane FORÊT
M. Fernand THUET, procuration à Mme Valérie MEYER

Excusés : 2

M. Gilbert GOEPFERT
Mme Catherine MATHIEU-BECHT

SOUS-PREFECTURE
- 6 MARS 2025
DE MULHOUSE

POINT SPÉCIFIQUE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

4. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente ou à la Vice-Présidente du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 de l'ordre du jour, par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour elles de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

Les décisions prises sont les suivantes :

CCAS de RIXHEIM
Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/10/2024 au 31/12/2024)

Fournisseurs	Réalisé
ALSAGRAPHIC	810,00
EDF	42,35
KELIANIE INTERMARCHE	1 098,03
RIXDIS 2 SAS LECLERC	1 648,55
SOLEA SAEML	68,00
Total général	3666,93

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024 pour un montant de 3 666,93 €.

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 28 février 2025

Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :



Valérie MEYER